



Rappel du contexte

La Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains a approuvé, le 21 septembre 2020, son PLU intercommunal. Celui-ci définit où et comment il est possible de construire sur l'ensemble du territoire.

Après quelques mois de mise en œuvre, des ajustements de ce document s'avèrent nécessaires.

Lors de la réunion du Conseil communautaire du 5 juillet 2021, la Communauté de communes a donc décidé d'engager 4 procédures d'évolution du PLUi pour adapter certaines dispositions réglementaires et permettre la réalisation de nouveaux projets d'intérêt général.

Présentation de l'objet de la déclaration de projet n°1

Le terrain de football de Rothbach et son club house ne sont plus utilisés depuis au moins 4 années. Ils avaient de ce fait été inscrits en zone agricole au PLUi. Compte tenu de l'absence d'exploitation agricole sur le site et de sa situation au sein de 2 ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique) - la ZNIEFF de type 2 du paysage de collines avec vergers du Pays de Hanau et la ZNIEFF de type 1 des prairies, vergers et vallons humides du piémont vosgien à Rothbach, Offwiller et Zinswiller - il avait été classé en zone agricole inconstructible.

Un maraîcher souhaite aujourd'hui donner une seconde vie au terrain de football en le transformant en une exploitation maraîchère biologique. Il souhaite pouvoir implanter des tunnels de culture et aménager le bâtiment existant pour de la vente directe. Il est donc nécessaire de faire évoluer le classement des terrains en les intégrant dans une zone AC1 (zone agricole constructible). Des études sont en cours pour vérifier l'absence d'enjeux environnementaux sur le site permettant cette évolution.

Ce projet s'inscrit dans le prolongement des objectifs de la Communauté de communes inscrits dans le PADD de favoriser une agriculture diversifiée, locale et "à taille humaine".



Visualisation du périmètre concerné à Rothbach

CONCERTATION PUBLIQUE

La procédure de déclaration de projet étant soumise à évaluation environnementale, elle intègre une phase de concertation préalable.

Vous avez donc la possibilité de faire part de vos remarques :

- En les consignant dans l'un des **registres** disponibles à cet effet, au siège de la Communauté de communes ou en mairie de Rothbach ;
- Par **mail** à l'adresse : concertation@ccpaysniederbronn.fr